

COMITE SYNDICAL**DU 6 NOVEMBRE 2020**

Le 6 novembre 2020 à 18 heures 15, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 9 octobre 2020 par Madame Laurence THERY vice-présidente dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	30
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	6 666

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 10 novembre 2020

Affichage le :

Secrétaire de séance : Aurélie COHENDET

Titulaires présents :

Mmes et MM., Pierre BEJJAJI, Vincent FRISTOT, Jean-Luc CORBET, Franck FLEURY, Philippe CARDIN, Pierre LABRIET, Laurent THOVISTE, Dominique ESCARON, Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anthony MOREAU, Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Yannick NEUDER, Martial SIMONDANT, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), Béatrice VIAL, Aurélie COHENDET, Robert CUCHET, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude DARLET, Gilbert CHAMPON, Albert BUISSON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Laurence THERY, Jean-François CLAPPAZ, Olivier SALVETTI, Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléante présente :

Mme Séverine JACQUIER, (Grenoble-Alpes Métropole),

Titulaire absent supplée :

M. Florent CHOLAT (Grenoble-Alpes Métropole) est supplée par Mme Séverine JACQUIER

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Benoît PARENT (AURG), Maxime GONZALEZ (Grenoble-Alpes Métropole), Catherine CHABERT, (DDT38), Arnaud GERME, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Pablo COULANGE, Cécile BENECH, Marie ARDIET, Ludivine DUSSERT, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT).

Objet : Election du Président

Envoyé en préfecture le 10/11/2020

Reçu en préfecture le 10/11/2020

Affiché le



ID : 038-253804314-20201106-20_XI_II-DE

COMITE SYNDICAL DU 6 NOVEMBRE 2020**DELIBERATION N° 20-XI-II****ELECTION DU PRESIDENT**

Mesdames, Messieurs,

L'an deux mille vingt, le 6 novembre à 18 heures 15, le Comité Syndical de l'EP SCoT, convoqué le 9 octobre 2020, sur la base de l'article L 2121-17 Alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle des délibérations de Grenoble-Alpes Métropole, le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble.

A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président de séance sont assurées par le doyen d'âge, Monsieur Albert BUISSON (article L.5211-9 du CGCT).

Monsieur Albert BUISSON rappelle que les dispositions relatives à l'élection du Maire, telles que précisées aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'appliquent pour l'élection du Président de l'Etablissement Public.

De fait, l'article L2122-7 du CGCT précise que le Président, comme le maire, est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Rappel de la règle de calcul des voix et des sièges au sein du comité syndical issue des statuts de l'Etablissement Public du SCoT :

Pour le décompte des voix (article 6 des statuts) : chaque collectivité adhérente dispose d'un nombre de voix déterminé par la prise en compte de sa population et de la superficie du territoire qu'elle représente.

Un siège est attribué par groupement de communes adhérent majoré d'un siège par tranche de 5% des voix du groupement de commune adhérent.

Chaque délégué dispose de voix équivalent au nombre de voix de la collectivité qu'il représente divisé par le nombre de délégués désignés par cet EPCI (voir tableau ci-dessous)

	Population INSEE Fiche DGF 2019	Superficie	Population +superficie	Voix			
Grenoble Alpes Métropole	452 687	54 550	507 237	43,94%	10	4,57%	452,687
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	95 953	36 730	132 683	11,49%	4	2,87%	287,25
Communauté de communes le Grésivaudan	104 039	67 670	171 709	14,87%	4	3,72%	371,75
Communauté de communes Bièvre Est	22 343	15 440	37 783	3,27%	2	1,64%	163,50
Communauté de communes Bièvre Isère	55 274	69 560	124 834	10,81%	4	2,70%	270,25
Communauté de communes Saint-Marcellin-Vercors- Isère	46 565	59 619	106 184	9,20%	3	3,07%	306,67
Communauté de communes le Trièves	10 233	63 800	74 033	6,41%	3	2,14%	213,67
Total	787 094	367 369	1 154 463	100,00%	30		

Premier tour de scrutin :

Le Président de séance procède à l'appel des candidatures :

- Monsieur Martial SIMONDANT est candidat.
- Madame Laurence THERY est candidate.

Il est procédé au vote au moyen du vote électronique.

Après le vote électronique, il ressort les résultats suivants :

Nombre de bulletins total : 30
 Nombre de bulletins blancs : 0
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de bulletins exprimés : 30 correspondant à 9 999,02 voix
 Majorité absolue : 4 999, 52 Voix

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Laurence THERY	5 136,79	Cinq mille cent trente-six virgule soixante-dix neuf
M. Martial SIMONDANT	4 862,23	Quatre mille huit cent soixante-deux virgule vingt trois

A l'issue du scrutin Madame Laurence THERY a obtenu la majorité absolue.

Madame Laurence THERY est élue Présidente de l'Etablissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble.

Fait à Grenoble, le 6 novembre 2020

La Présidente

Laurence THERY